

LETTRE MODÈLE AUX MINISTRES DU COMMERCE

Monsieur le Ministre ...,

Négociations sur l'accès au marché des produits non agricoles au sein de l'OMC

Nous vous écrivons à propos des négociations en cours sur l'accès au marché des produits non agricoles et, en particulier, à propos des négociations sur les modalités de projet qui sont actuellement en préparation dans le but de finaliser les modalités dans l'accès au marché des produits non agricoles d'ici la fin du mois de juillet de cette année.

Nous sommes extrêmement préoccupés par le fait que ces négociations ont tendance à se concentrer sur des objectifs d'accès au marché ambitieux et sur une libéralisation poussée des tarifs douaniers, sans prendre en considération les préoccupations des droits au développement, des droits au travail et des droits des travailleurs. Nos préoccupations sont partagées avec les autres organisations affiliées à la Confédération Syndicale Internationale (CSI) qui réunit 304 centres syndicaux de 153 pays représentant 168 millions de travailleurs, et à laquelle (*nom de votre organisation*) est affiliée. Une résolution relative à l'accès au marché des produits non agricoles et aux négociations de Doha a été adoptée lors de la récente réunion du Conseil Général de la CSI (Bruxelles, 20 – 22 juin 2007) et est annexée à cette lettre.

Le paragraphe 16 de la Déclaration ministérielle de Doha stipule clairement que « les négociations tiendront entièrement compte des besoins spéciaux des pays participants en développement et moins développés. » Cependant, ce principe fondamental ne sera pas respecté étant donné que les négociations ont lieu sur la base de la formule suisse, une approche qui résultera dans un niveau disproportionnellement élevé de réductions des tarifs douaniers par les pays en développement. En fait, une formule suisse avec un coefficient de 10 pour les pays développés et un coefficient de 15 pour les pays en développement (il apparaît que ce sont les coefficients que les principaux pays industrialisés aimeraient avoir) donnerait lieu à des réductions au niveau des tarifs douaniers situées entre 60 et 70 pour cent dans les pays en voie de développement en comparaison avec 20 – 25 pour cent dans les pays développés. De la même manière, la proposition du Chili et d'autres pour un coefficient situé autour de 20 dans les pays en développement donnera lieu à des réductions des tarifs douaniers de l'ordre de 60 pour cent en moyenne, ce qui est toujours très élevé. De plus, le niveau de libéralisation commerciale visé dans les négociations de l'accès au marché des produits non agricoles est extrêmement élevé en comparaison avec les négociations dans le domaine de l'agriculture, spécialement lorsque nous prenons en considération le niveau de son impact potentiel sur l'emploi et l'ajustement dans les pays en développement. Cela n'est pas conforme aux critères maintenus dans la Déclaration de Doha d'une « réciprocité incomplète » en ce qui concerne les niveaux de réductions des tarifs douaniers prévus au niveau des pays en développement par rapport aux pays industrialisés. Cela n'est pas non plus conforme au paragraphe 24 de la Déclaration ministérielle de Hong Kong qui requiert des niveaux similaires d'ambition dans les deux domaines. C'est la raison pour laquelle nous considérons que les négociations ne devraient pas être terminées sur la base des propositions actuelles.

Malgré ces préoccupations au niveau du développement qui sont apparues dans les négociations, il y a toujours une pression pour un coefficient de 15 pour les pays en développement. Cela entraînerait des réductions importantes dans les tarifs douaniers appliqués dans les pays en développement qui porteraient sévèrement préjudice aux industries locales des pays en développement, à leur balance des paiements, et à leurs revenus douaniers, qui sont tous les éléments cruciaux au niveau du développement et des stratégies de réduction de la pauvreté. De nombreux pays en développement sont confrontés à de sérieux défis de chômage et de sous-emplois à l'heure actuelle. La suppression des instruments qui leur permet de créer et de maintenir des emplois

productifs engendre la désindustrialisation et une informalisation et pauvreté accrues. Une augmentation de l'exploitation des travailleurs au niveau général et dans les zones de traitement des exportations, alors que les gouvernements cherchent à rivaliser sur la base de l'aggravation des normes professionnelles afin de diminuer leurs coûts à l'exportation est un autre résultat probable.

A la lumière de ce qui précède, nous demandons aux gouvernements de :

- Ne pas adopter ou promouvoir un paquet d'accès au marché des produits non agricoles tel que celui qui est actuellement en négociation, mais garantir que les pays en développement peuvent appliquer une réduction des tarifs douaniers qui correspond à leur niveau de développement, en conformité avec le principe convenu de réciprocité incomplète et qui devrait être substantiellement inférieure aux réductions entreprises par les pays développés et aux propositions de réductions des tarifs douaniers qui sont actuellement sur la table.
- Garantir que les flexibilités du paragraphe 8 des pays en développement, telles qu'elles sont actuellement stipulées dans le cadre de juillet 2004, sont substantiellement élargies. Les flexibilités devraient permettre l'exemption des limites des tarifs douaniers et moins de réductions des tarifs douaniers pour plusieurs limites de tarifs douaniers. Les pays en développement ne devraient pas choisir entre ces deux options. En même temps, ces pourcentages devraient augmenter pour atteindre un pourcentage considérablement plus élevé que les niveaux actuels compris dans les fourchettes, et les critères concernant la valeur à l'importation devraient être supprimés. Cela permettra d'assister les pays en développement au niveau de la gestion de l'ajustement de secteurs sensibles et de la prévention des problèmes sociaux causés par les pertes d'emplois et la fermeture des entreprises qui résulteraient en une libéralisation ultérieure. Les flexibilités devraient également permettre des changements avec le temps au niveau des limites des tarifs douaniers sélectionnées dans le paragraphe 8 afin de répondre aux futurs besoins de développement industriel.
- Soutenir les offres inconditionnelles d'un plus grand accès au marché dans le domaine de l'agriculture par les pays industrialisés, qui ne devraient pas être associés au NAMA. Les avantages de l'accès au marché dans le domaine de l'agriculture sont susceptibles de ne concerner que quelques pays, et sont susceptibles d'avantager une agriculture avec des capitaux importants. Le développement industriel et les emplois dans le domaine de la fabrication dans les pays en développement ne devraient pas être échangés. Même dans les pays qui tirent avantage de l'accès au marché dans le domaine de l'agriculture, il n'est pas approprié de faire du troc entre la croissance industrielle future et l'agriculture.
- Ne pas se hâter dans un accord qui compromet le développement. A ce stade des négociations, il est probable que l'on pousse à aller vers les compromis. Mais, nous demandons au gouvernement de ne pas mettre la pression ou de ne pas être soumis à une pression afin de signer un accord qui n'avantagerait pas les travailleurs en accélérant le développement dans les pays en développement. Seul un accord équilibré prouvera sa valeur dans le long terme.

La pression actuelle visant à obtenir des réductions de tarifs douaniers importantes et disproportionnées pour les pays en développement aura un effet le plus négatif sur l'emploi, les conditions de travail et les droits des travailleurs et des travailleuses dans la plupart des pays en développement, et un sérieux impact sur les stratégies de développement et les efforts pour atteindre les objectifs de développement du millénaire. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de prendre sérieusement en considération l'impact des propositions de la formule actuelle et nous

ne poursuivrons pas les négociations NAMA sur la base actuelle visant à maximiser l'accès au marché, mais d'une manière qui contribuera à et qui ne sapera pas les besoins de développement durable des pays en développement.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.